

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Saint Martinien, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 21 mars 2024

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 22

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DOUSSET B., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., AGUILLAUME V., ABRANOWITCH S., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., DUNEAUD JL, VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B, NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., LAMY R., JACQUOT C., PALLIOT JM.

Délégués excusés : DUBREUIL A. (pouvoir à JL CHEMINET), CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), AVELINE P. (pouvoir à V. TABOURET), PENAUD JP. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), ANTONIOTTI L. (pouvoir à R. LAMY), PETIT E. (pouvoir à C. JACQUOT)

Toiture du chalet de Mesples

Le Président indique que la commission en charge des travaux a sollicité des devis pour les toitures des chalets de Mesples qui s'avèrent être en très mauvais état. La commission a sélectionné le devis de l'entreprise de couverture AUROY et propose d'engager la rénovation d'une toiture de chalet par année et de commencer par celle qui présente d'importantes fuites.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, décide à l'unanimité :

- ✓ de faire réaliser en 2024 la rénovation de la toiture d'un des chalets de Mesples et de confier ces travaux à l'entreprise AUROY pour un montant de 9 638,35 € HT,
- ✓ de donner tous pouvoirs au Président pour la mise en place de cette décision.

Pour copie conforme,
Huriel, le 3 avril 2024
Le Président,
Jean-Elie CHABROL

